

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 25 avril 2017, de 19 h 30 à 21 h 25, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Mme Édith Dubé
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Sont absentes :

Mesdames Martine Duquet
Carmen Nicole

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-17-04-25-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 25 avril 2017 à 19 h 30**
au centre administratif de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2017**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Règles budgétaires des centres – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2017-2018
 - 5.2- Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2017-2018
 - 5.3- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2017-2018
 - 5.4- Acquisition d'une parcelle de terrain – Partenariat de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et du Centre de développement du porc du Québec pour la construction d'un centre de recherche et de formation en production porcine
 - 5.5- Arrangements locaux – Entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)
 - ~~5.6- Amendement à la *Politique de frais de déplacement* pour le Service aux entreprises~~
 - 5.7- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
 - 5.8- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école du Phare (Saint-Michel)
 - 5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire du Tremplin (Saint-Lazare)
 - 5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée)
 - 5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Francolière (Saint-François)
 - 5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école Saint-Nicolas (Montmagny)
 - 5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Colline (Saint-Paul)
 - 5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.15- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien
 - 5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre
 - 5.17- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du centre d'éducation des adultes de Montmagny
 - 5.18- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du centre administratif (Montmagny)
 - 5.19- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure, mise aux normes et accessibilité à l'école Belle-Vue (Armagh)
 - 5.20- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice et du robonique (phase 2) à l'école secondaire de Saint-Damien
 - 5.21- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des toilettes à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)
 - 5.22- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice, du robonique et du compacteur à déchets à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 5.23- Calendrier de conservation des documents
 - 5.24- Avis d'intention que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit partenaire financier avec le Centre de développement du porc du Québec pour la reconstruction d'un centre de recherche et de formation en production porcine

5.25- Entente intervenue entre l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage » et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

6.- RAPPORT DES COMITÉS

- 6.1- Comité de parents
- 6.2- Comité consultatif du transport
- 6.3- Comité EHDAA
- 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 2 février 2017
- 6.5- Comité de développement jeunesse

7.- INFORMATIONS

- 7.1- Lettre du Ministre – Aide financière dans le cadre des mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2016-2017
- 7.2- Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de Montmagny – Fermeture d'école - Transfert des élèves de l'école primaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 7.3- École en réseau – Des mini-techs en réseau à Saint-Pamphile

8.- RÉGIE INTERNE

9. SUJETS DIVERS

10.- DOCUMENTATION

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-17-04-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Règles budgétaires des centres – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU l'orientation de décentralisation adoptée par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire.

CC-17-04-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent les règles budgétaires des centres telles que rédigées au document *Règles budgétaires des centres – Centres de formation professionnelle – Centres d'éducation des adultes : année scolaire 2017-2018*;

QUE ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.2- Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la proposition du comité de coordination de l'organisation scolaire qui a préparé le projet de modalités d'allocation des ressources aux écoles primaires;

ATTENDU la validation réalisée auprès des membres du comité d'organisation scolaire représentant chacun des pôles;

ATTENDU la consultation du comité de concertation de l'enseignement primaire;

ATTENDU QUE les principes retenus pour l'allocation des ressources s'inscrivent dans le cadre de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CC-17-04-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le projet d'allocation des ressources aux écoles primaires, pour l'année scolaire 2017-2018, tel que déposé;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à la réalisation du projet d'organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre des conventions collectives et des critères d'inscription des élèves et politiques applicables.

Adopté.-

5.3- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres d'éducation des adultes;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période aux calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-17-04-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent le calendrier des centres de formation générale des adultes 2017-2018 tel que déposé et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.4- **Acquisition d'une parcelle de terrain – Partenariat de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et du Centre de développement du porc du Québec pour la construction d'un centre de recherche et de formation en production porcine**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet de reconstruction du centre de recherche et de formation en production porcine en partenariat avec le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ);

ATTENDU QUE le projet nécessite l'acquisition d'une bande de terrain supplémentaire pour permettre la construction de ce centre;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès de la Ferme Montherri inc. pour acquérir une parcelle de terrain, adjacente au terrain actuel du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) et localisée sur une partie du lot 3 375 174, cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester;

ATTENDU QUE la superficie requise est d'environ 7 721,17 m² (83 110 p²);

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit être l'unique propriétaire de l'ensemble du terrain;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les infrastructures publiques* la commission scolaire se doit de recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour acquérir ou pour disposer d'un immeuble.

CC-17-04-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Édith Dubé et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud se porte acquéreur d'une parcelle de terrain, localisée sur une partie du lot 3 375 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, pour permettre la réalisation du projet de reconstruction du centre de recherche et de formation en production porcine en partenariat avec le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ);

QU'une promesse d'achat, assortie de conditions, intervienne entre la Ferme Montherri inc. et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accorde le droit de construire un bâtiment et ses accessoires pour le bénéfice du Centre d'excellence en production porcine (CEPP);

QUE la Société québécoise des infrastructures soit mandatée pour accompagner la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la réalisation de cette transaction immobilière;

QUE le président, M. Alain Grenier, et le directeur général, M. André Chamard, soient autorisés à signer tous les documents afférents permettant de conclure cette transaction immobilière.

Adopté.-

5.5- Arrangements locaux – Entente avec le Syndicat de l’enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE les arrangements locaux ont effet jusqu’à la date de leur remplacement ou, au plus tard, jusqu’à l’entrée en vigueur des nouvelles stipulations négociées et agréées à l’échelle nationale;

ATTENDU l’entrée en vigueur de la convention collective du personnel enseignant 2015-2020 le 22 juin 2016;

ATTENDU l’entente de principe intervenue entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Syndicat de l’enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ) pour maintenir en vigueur les arrangements locaux actuels pour la durée de l’Entente nationale;

ATTENDU les négociations présentement en cours entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Syndicat de l’enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ) dont un des objets est la reconduction ou la modification, en totalité ou en partie, des arrangements locaux actuels, les parties conviennent de la possibilité d’une nouvelle entente en lien avec les arrangements locaux en vigueur.

CC-17-04-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QUE l’entente de principe soit entérinée.

Adopté.-

5.6- Amendement à la Politique de frais de déplacement pour le Service aux entreprises

Ce point est retiré.

5.7- Adjudication du contrat pour l’entretien sanitaire de l’école de la Marelle (Beaumont)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l’appel d’offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l’entretien sanitaire de l’école primaire de la Marelle pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu’au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d’une durée d’une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	44 519,49 \$	46 029,67 \$	47 678,54 \$	49 204,13 \$	50 914,64 \$	238 346,47 \$
Service d’entretien Bérubé	36 426,00 \$	37 557,00 \$	38 207,00 \$	39 923,00 \$	41 158,00 \$	193 271,00 \$
Service sanitaire Frontenac	45 240,00 \$	46 566,00 \$	47 502,00 \$	48 438,00 \$	49 374,00 \$	237 120,00 \$

ATTENDU QU’À la suite de l’analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l’octroi du contrat d’entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l’entreprise Service d’entretien Bérubé a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 193 271,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Marelle soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service d'entretien Bérubé;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.8- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire du Phare (Saint-Michel)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire du Phare pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
Maintenance Euréka	37 660,00 \$	38 780,00 \$	39 550,00 \$	40 320,00 \$	41 160,00 \$	197 470,00 \$
ML Entretien Multiservices	34 886,40 \$	36 071,40 \$	37363,05 \$	38 559,90 \$	39 898,95 \$	186 779,70 \$
Service d'entretien Bérubé	33 226,60 \$	34 255,10 \$	35 307,80 \$	36 408,90 \$	37 534,20 \$	176 732,60 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Service d'entretien Bérubé a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 176 732,60 \$ (avant taxes).

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-17-04-25-09

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire du Phare soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service d'entretien Bérubé;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire du Tremplin (Saint-Lazare)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire du Tremplin pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	33 938,40 \$	35 087,85 \$	36 343,95 \$	37 505,25 \$	38 808,75 \$	181 684,20 \$
Maintenance Euréka	29 588,00 \$	30 472,00 \$	31 096,00 \$	31 720,00 \$	32 344,00 \$	155 220,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 155 220,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire du Tremplin soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.10- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de l'Éveil (Saint-Nérée)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de l'Éveil pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	34 839,00 \$	36 012,15 \$	37 303,80 \$	38 500,65 \$	39 839,70 \$	186 495,30 \$
Service sanitaire Frontenac	23 400,00 \$	24 102,00 \$	24 570,00 \$	25 038,00 \$	25 545,00 \$	122 655,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Service sanitaire Frontenac a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 122 655,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de l'Éveil soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Francoière (Saint-François)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Francoière pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	48 774,60 \$	50 417,01 \$	52 225,32 \$	53 900,91 \$	55 775,58 \$	261 093,42 \$
Service sanitaire Frontenac	41 808,00 \$	43 056,00 \$	43 914,00 \$	44 772,00 \$	45 630,00 \$	219 180,00 \$
Service d'entretien Bérubé	46 257,00 \$	47 685,00 \$	49 164,00 \$	50 694,00 \$	52 258,00 \$	246 058,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Service sanitaire Frontenac a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 219 180,00 \$ (avant taxes).

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-17-04-25-12

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Francoière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école Saint-Nicolas (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Saint-Nicolas pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	30 184,70 \$	31 212,35 \$	32 330,68 \$	33 358,33 \$	34 516,95 \$	161 603,01 \$
Service sanitaire Frontenac	30 316,00 \$	31 200,00 \$	31 824,00 \$	32 500,00 \$	33 124,00 \$	158 964,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Service sanitaire Frontenac a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 158 964,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire Saint-Nicolas soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Colline (Saint-Paul)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Colline pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	38 388,08 \$	39 678,54 \$	41 099,36 \$	42 415,89 \$	43 888,85 \$	205 470,72 \$
Maintenance Eurêka	37 752,00 \$	38 896,00 \$	39 682,50 \$	40 469,00 \$	41 327,00 \$	198 126,50 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 198 126,50 \$ (avant taxes).

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école primaire de la Colline soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

CC-17-04-25-14

5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	228 942,00 \$	236 656,35 \$	245 117,25 \$	252 997,50 \$	261 790,20 \$	1 225 503,30 \$
Maintenance Eurêka	210 080,00 \$	216 320,00 \$	220 896,00 \$	225 056,00 \$	229 632,00 \$	1 101 984,00 \$
GDI Services	235 327,40 \$	242 398,10 \$	249 650,10 \$	255 904,95 \$	262 341,10 \$	1 245 621,65 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 1 101 984,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.15- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	143 785,53 \$	148 662,99 \$	153 988,38 \$	158 915,61 \$	164 440,08 \$	769 792,59 \$
Service sanitaire Frontenac	129 922,00 \$	133 874,00 \$	136 591,00 \$	139 308,00 \$	142 025,00 \$	681 720,00 \$
GDI Services	145 622,88 \$	150 003,36 \$	154 496,16 \$	158 371,20 \$	162 358,56 \$	770 852,16 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Service sanitaire Frontenac a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 681 720,00 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service sanitaire Frontenac;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	125 543,64 \$	129 776,46 \$	134 414,55 \$	138 737,43 \$	143 555,64 \$	672 027,72 \$
GDI Services	115 763,04 \$	119 237,76 \$	122 803,92 \$	125 867,16 \$	128 381,76 \$	612 053,64 \$
Maintenance Eurêka	128 780,00 \$	132 775,00 \$	135 360,00 \$	137 945,00 \$	140 765,00 \$	675 625,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise GDI Services a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 612 053,64 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de la Rencontre soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise GDI Services;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.17- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du centre d'éducation des adultes de Montmagny

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire du Centre d'éducation des adultes de Montmagny pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	41 081,58 \$	42 475,14 \$	43 996,68 \$	45 404,46 \$	46 982,88 \$	219 940,74 \$
Maintenance Eurêka	35 000,00 \$	36 000,00 \$	36 687,50 \$	37 937,50 \$	38 687,50 \$	184 312,50 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise Maintenance Eurêka a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 184 312,50 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire du Centre d'éducation des adultes de Montmagny soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Eurêka;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.18- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire du centre administratif (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2017 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire du centre administratif pour la période du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/17 au 30/06/18 (12 mois)	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
ML Entretien Multiservices	43 695,43 \$	45 167,00 \$	46 784,27 \$	48 284,98 \$	49 960,53 \$	233 892,21 \$
Maintenance Eurêka	45 630,00 \$	46 956,00 \$	47 892,00 \$	48 828,00 \$	49 764,00 \$	239 070,00 \$
GDI Services	45 302,37 \$	46 668,09 \$	48 069,75 \$	49 273,74 \$	50 513,67 \$	239 827,62 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entreprise ML Entretien Multiservices a déposé la plus basse soumission conforme au montant total de 233 892,21 \$ (avant taxes).

CC-17-04-25-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire du centre administratif soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise ML Entretien Multiservices;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.19- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection intérieure, mise aux normes et accessibilité à l'école Belle-Vue (Armagh)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 29 mars 2017 pour le projet de réfection intérieure, mise aux normes et accessibilité à l'école Belle-Vue (Armagh);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx construction inc.	466 426,00 \$	1
Construction R. Paradis inc.	524 877,00 \$	2
Construction Jacques Dubois et Fils inc.	543 210,00 \$	3
Scierie Bernard inc.	629 547,58 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Atelier D, architecture et design Laflamme, recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 466 426,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 12 avril 2017 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2016-2017.

CC-17-04-25-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien » et de la recommandation de la firme Atelier D, Architecture et design Laflamme, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection intérieure, mise aux normes et accessibilité à l'école Belle-Vue (Armagh) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction inc. pour un montant de 466 426,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.20- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice et du robonique (phase 2) à l'école secondaire de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 mars 2017 pour le projet de remplacement de la génératrice et du robonique (phase 2) à l'école secondaire de Saint-Damien;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx construction	83 800,00 \$	1
Corriveau entrepreneur électricien	84 370,00 \$	2
Construction scierie Bernard inc.	84 780,00 \$	3
MG2 énergie	87 345,00 \$	4
Les constructions A. Beaudoin et Fils inc.	89 000,00 \$	5

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme WSP Canada inc., recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 83 800,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 12 avril 2017 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-04-25-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme WSP Canada inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice et du robonique (phase 2) à l'école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction inc. pour un montant de 83 800,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.21- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des toilettes à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 27 mars 2017 pour le projet de réfection des toilettes à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx Construction inc.	98 400,00 \$	1
Les Construction R. Paradis inc.	109 250,00 \$	2
Les constructions Jacques Dubois et Fils	109 876,54 \$	3

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Architectes Roberge et Leduc inc., recommandant l'octroi du contrat à Guillaume Proulx Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 98 400,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 12 avril 2017 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2016-2017.

CC-17-04-25-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien » et de la recommandation de la firme Architectes Roberge et Leduc inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des toilettes à l'école des Tilleuls (Saint-Pierre) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction inc. pour un montant de 98 400,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.22- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice, du robonique et du compacteur à déchets à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 27 mars 2017 pour le projet de remplacement de la génératrice, du robonique et du compacteur à déchets à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Corriveau Entrepreneur Électricien inc.	156 662,00 \$	1
Scierie Bernard inc.	161 642,85 \$	2
Guillaume Proulx Construction inc.	162 900,00 \$	3
MG2 Énergie	182 450,00 \$	4

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme LGT inc., recommandant l'octroi du contrat à Corriveau Entrepreneur Électricien inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 156 662,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 12 avril 2017 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » pour l'année 2016-2017.

CC-17-04-25-23

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et de la recommandation de la firme LGT inc., dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement de la génératrice, du robonique et du compacteur à déchets à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Corriveau Entrepreneur Électricien inc. pour un montant de 156 662,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, monsieur Fabien Labonté, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.23- Calendrier de conservation des documents

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est un organisme public visé au paragraphe 6° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et la secrétaire générale, madame Caroline Isabelle, soient autorisés à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.24- Avis d'intention que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit partenaire financier avec le Centre de développement du porc du Québec pour la reconstruction d'un centre de recherche et de formation en production porcine

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet de reconstruction du centre de recherche et de formation en production porcine;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud souhaite être partenaire de ce projet de reconstruction afin de disposer d'un lieu de formation pratique en production porcine pour les élèves inscrits au programme de *Production animale*;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de pouvoir bénéficier d'un contexte de recherche assuré par le Centre de développement du porc du Québec, partenaire du projet de reconstruction;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud d'être partenaire de ce projet, et ce, en versant au Centre de développement du porc du Québec sa contribution provenant d'une partie de l'indemnité de l'assurance reçue lors de l'incendie.

CC-17-04-25-25

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE cette contribution soit versée à même l'indemnité de l'assurance;

QUE le versement de cette contribution soit conditionnel à la réalisation du projet de reconstruction;

QUE le versement de cette contribution soit conditionnel à la garantie que la commission scolaire conserve un droit de formation pratique pour les élèves inscrits au programme de *Production animale*, et ce, dans le cadre d'une entente notariée qui, simultanément, protège l'investissement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et reconnaît son statut de partenaire.

Adopté.-

5.25- Entente intervenue entre l'établissement d'accueil Le « Programme Portage » et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entente intervenue entre l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage inc. » et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage inc. » a soumis une demande pour que le temps de scolarisation dispensé à l'école de l'Envol soit réduit de 300 à 210 minutes/jour pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE des pourparlers entre les deux organisations sont en cours depuis le mois de juin 2016;

ATTENDU QUE l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage inc. » a des exigences que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud estime non recevables parce qu'elles compromettent gravement la viabilité des services pédagogiques offerts;

ATTENDU l'entente reportant la date de modification ou de résiliation du 1^{er} au 28 avril 2017.

CC-17-04-25-26

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage inc. » s'engage par écrit à respecter l'entente comme elle a été convenue en 2009, et ce, avant le 28 avril 2017;

QU'en vertu de cet engagement la commission scolaire continuera d'offrir un service pédagogique à 300 minutes par jour;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à moins d'un accord en ce sens, résilie l'entente intervenue avec l'établissement d'accueil Le « Programme de Portage inc. »;

QUE cette résiliation prenne effet le 1^{er} juillet 2017.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Édith Dubé, commissaire-parent et présidente du comité de parents, résume la rencontre du comité du 10 avril 2017. Elle énumère les principaux sujets à l'ordre du jour soit, la répartition des investissements dans nos

établissements (présentation du SRM), frais exigés aux parents 2017-2018, consultation sur les services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2017-2018, calendrier scolaire 2017-2018 et consultation sur les besoins en formation.

6.2- Comité consultatif du transport

Prochaine rencontre le 6 juin 2017.

6.3- Comité EHDAA

Mme Marie-Christine Bigot, commissaire-parent EHDAA, résume la rencontre du comité du 19 avril 2017 à l'école Saint-François-Xavier de L'Islet-sur-Mer. Lors de cette rencontre, les organisations scolaires des classes d'adaptation scolaire du primaire et du secondaire (CFA) ont été présentées, de même que les ententes de scolarisation en écoles régionales spécialisées et privées pour les élèves HDAA.

6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 2 février 2017

Le directeur général, M. André Chamard, présente et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 2 février 2017.

6.5- Comité de développement jeunesse – Compte rendu de la rencontre du lundi 27 février 2017

Mme Johanne Talbot, commissaire, mentionne qu'elle n'a reçu aucune nouvelle de Mme Nancy Labrecque.

7.- INFORMATIONS

- 7.1- Lettre du Ministre – Aide financière dans le cadre des mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du Ministre annonçant l'aide financière consentie dans le cadre des mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2016-2017

- 7.2- Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de Montmagny – Fermeture d'école - Transfert des élèves de l'école primaire de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la résolution de la MRC de Montmagny en lien avec le transfert des élèves de l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

- 7.3- École en réseau – Des mini-techs en réseau à Saint-Pamphile

Le président, M. Alain Grenier, présente la publication de l'École en Réseau intitulée *Des mini-techs en réseau à Saint-Pamphile*.

8. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)


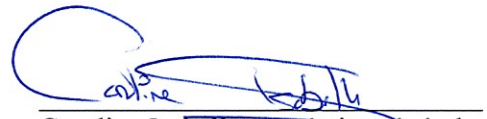
Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-17-04-25-27

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Édith Dubé et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 25.


Alain Grenier, président
Caroline Isabelle, secrétaire générale

